

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout www.certigreen.be

## SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 09-06-2016 Numéro : FA2016468

Code client	CL03443
Date d'échéance	09-06-2016
Mode de règlement	Paiement à l'acte
Date de livraison	09-06-2016

Succession SCHMITZ Yvan Rue Reux, 112

4630 Soumagne Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Reux n°112 à Soumagne	1,00	206,61	206,61	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	1,00	107,44	107,44	21,00
Remise	1,00	-20,67	-20,67	21,00
Communication virement: FA2016468 SCHMITZ				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Reux n°112 à Soumagne  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec  Remise  Communication virement: FA2016468	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Reux n°112 à Soumagne  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec  Remise 1,00  Communication virement: FA2016468	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Reux n°112 à Soumagne  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec  Remise 1,00 -20,67  Communication virement: FA2016468	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Reux n°112 à Soumagne  Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec  Remise 1,00 -20,67  Communication virement: FA2016468

Taux	Base	Montant
21,00	293,38	61,61

Total HT	293,38
Total TVA Total TTC	61,61 354,99
Acompte Net à payer	0,00 <b>354,99 €</b>

## Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.